

PORTE OUVERTE

Bulletin de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec
Volume XX, numéro 1 • 2007

DOSSIER

LES CERCLES DE SOUTIEN ET DE RESPONSABILITÉ

LES PREMIERS PAS DES CERCLES DE SOUTIEN ET DE RESPONSABILITÉ

POUR QU'IL N'Y AIT PLUS D'AUTRES VICTIMES

LES CERCLES D'ACCOMPAGNEMENT EN RÉINSERTION SOCIALE

« POUR MOI, LE CERCLE C'ÉTAIT UNE
POSSIBILITÉ DE VIVRE AUTREMENT. »



Membre principal d'un cercle de soutien
et de responsabilité



RÉSEAU

LE CRC LE PAVILLON A 25 ANS

Il y a des moments qui incitent à regarder par-dessus son épaule et à effectuer des bilans. L'année 2007 en est un. Elle correspond au 25^{ème} anniversaire de naissance du CRC Le Pavillon.

Revoir l'histoire d'une corporation s'avère, pour son équipe, un exercice qui s'accomplit avec un peu de nostalgie, beaucoup de fierté et une pointe de vertige : la nostalgie des souvenirs accumulés et des gens rencontrés, la fierté des défis relevés et des résultats obtenus et le vertige devant la trajectoire du récent parcours.

Toutes ces émotions, le CRC Le Pavillon les doit à plein d'hommes et de femmes auxquels nous souhaitons exprimer notre reconnaissance :

À tous les artisans, d'abord, qui ont contribué à son développement et à sa réussite :

- Les ténérables du conseil d'administration provisoire et tous ceux qui ont suivi jusqu'à aujourd'hui;
- Les employés passionnés, dévoués et compétents, qui sont passés du « gagne petit » au « gagne pas pire », en maintenant une qualité et un rythme de travail hors du commun.

À tous les partenaires, réguliers ou sporadiques, qui, comme nous, ont à cœur de contribuer au traitement de la délinquance et à l'apaisement de la détresse humaine :

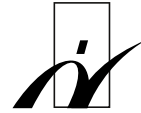
- Nos collaborateurs quotidiens des Services correctionnels, partenaires de toujours, malgré les batailles à mener et au-delà des formules à la mode;
- Nos alliés des réseaux communautaires, sans qui notre action serait incomplète.

À nos bailleurs de fonds et donateurs dont les investissements génèrent, depuis 1982, une prestation de programmes et de services nécessaires et qualifiés pour les personnes délinquantes.

Enfin, nos pensées vont aussi à tous ces hommes et ces femmes, nos « clients », dans les vies desquels nous nous sommes imposés, et qui nous ont fait vivre, bon an mal an, de grands succès et bien des angoisses.

Merci à tous vous autres et à bientôt pour la fête.

Anne Simard
Directrice générale



Le PAVILLON

**« Le Comité organisateur sollicite
votre contribution advenant le cas
où vous auriez des bons mots
à transmettre aux artisans
du Pavillon ou, mieux encore,
des souvenirs cocasses
qu'ils aimeraient peut-être voir
sombrebr dans l'oubli ! »**

lepavillon@gmail.com



Linformatique

Conception et réalisation de site Web personnalisé



SITE WEB



FileMaker

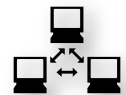
BASE DE DONNÉES



INSTALLATION



RÉPARATION



RÉSEAUTAGE

François Gagné

linformatique@ducktape.biz

819.212.5127

CONCEPTION ET RÉALISATION DE SITE WEB PERSONNALISÉ

Copie de sauvegarde de documents, réinstallation complète du système d'exploitation, réglages des paramètres Internet et installation de tous logiciels requis par le client. Conception de base de données PC et Macintosh.

*Tarif spéciaux pour les organismes à but non lucratif
Régions desservies : Estrie, Montérégie, Chaudière Appalaches et Montréal*

SOMMAIRE



Volume XX, numéro 1 – 2007

Véhicule d'information et d'échanges des organismes communautaires de services en matière de justice pénale, PORTE OUVERTE est publié par l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ).

Les articles de PORTE OUVERTE n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions officielles de l'Association, sauf s'ils sont signés par le Conseil d'administration, son président ou le directeur général.

La rédaction se réserve le droit de couper et / ou de corriger les textes soumis pour publication. Chaque fois que cela s'applique, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Rédaction

ASRSQ

2000, boul. Saint-Joseph Est
Montréal (Québec) H2H 1E4
Téléphone : (514) 521-3733
Télécopieur : (514) 521-3753
Courriel : webmaster@asrsq.ca
Site Internet : www.asrsq.ca

Collaborateurs

Jean Claude Bernheim,
Fernand Bessette,
Dominique Garneau,
Jean-Jacques Goulet,
Christina Guest, David Molzahn,
Guy Pellerin, Christine Sauvageau

Comité de rédaction

Patrick Altimas, Jean-François Cusson
et Catherine-Eve Roy

Correction

Jennifer Cartwright,
Jean-François Cusson et
Catherine-Eve Roy

Abonnements

Francine Piette

Traduction

Gaston Saint-Jean, stj@videotron.ca,
<http://pages.videotron.com/ggs>

Couverture et infographie

Pierre Desbiens
DesGraphes 819 571-5554

Un remerciement particulier pour le prêt de la figurine, qui a servi à la couverture!

Bibliothèque GGC Sherbrooke
1567, King Ouest
819 566-0344

Impression

Atelier d'imprimerie de l'EDQ

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2007

Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2007
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1192-3008

Les ministères de la Sécurité publique
du Québec et de la Sécurité publique et
protection civile du Canada subventionnent
la publication de PORTE OUVERTE.

Envoi de publication
Convention no 40014948

ÉDITORIAL

RELATIVISONS! 4

PUTTING THINGS IN PERSPECTIVE 5

DOSSIER

LES PREMIERS PAS DES CERCLES DE SOUTIEN ET DE RESPONSABILITÉ 6 - 7

POUR QU'IL N'Y AIT PLUS D'AUTRES VICTIMES 8 - 9

TÉMOIGNAGE D'UN BÉNÉFICIAIRE :
« POUR MOI, LE CERCLE C'ÉTAIT UNE POSSIBILITÉ DE VIVRE AUTREMENT » 10 - 11

LES CERCLES D'ACCOMPAGNEMENT EN RÉINSERTION SOCIALE 12

UNE ASSOCIATION DE JUSTICE RÉPARATRICE AU QUÉBEC :
RÉFLEXION, PRATIQUES RÉPARATRICES ET RÉSEAUTAGE 13

RÉFLEXION DE PROFANE

TÉMOIGNAGE D'UN BÉNÉVOLE D'UN CERCLE DE SOUTIEN ET DE RESPONSABILITÉ :
AVOIR LA FOI EN L'HOMME 14

RÉSEAU

PROJET DE SENSIBILISATION *IMPACTS DU CASIER JUDICIAIRE* :
QUELLE GALÈRE! 15

IDÉES

LE CHANGEMENT... QUEL CHANGEMENT? 16

ACTUALITÉS

LE SERVICE CORRECTIONNEL
DU CANADA SOUS LA LOUPE 17-18

À LIRE

ANATOMIE DE LA PRISON CONTEMPORAINE,
NOUVELLE ÉDITION 19

*Pour ne rien manquer des actualités correctionnelles,
visitez notre site Internet :*

www.asrsq.ca

RELATIVISONS !

Par Patrick Altimas, directeur général de l'ASRSQ

Statistiques Canada a annoncé que le taux de criminalité est à son plus bas depuis 25 ans. Par la voix de ses représentants, le réseau communautaire se réjouit de cette nouvelle et déclare : « cela prouve hors de tout doute l'efficacité de l'action communautaire en matière de prévention du crime et de réhabilitation. »

Une telle déclaration vous apparaît farfelue, pour ne pas dire surréaliste? Vous dites que l'on ne peut expliquer la réduction observée de la criminalité par un seul facteur ou les actions d'un seul groupe de la société? Vous auriez tout à fait raison de penser ainsi. Le comportement criminel ne peut s'expliquer par un seul facteur et la réaction sociale au crime ne se retrouve pas dans une seule recette, que ce soit de l'ordre de la répression, de la réhabilitation, de la réparation, de la prévention, du traitement, de l'incarcération ou toute autre forme de réaction.

Et pourtant, beaucoup de gens, bien qu'ils soient du domaine de la politique, des forces de l'ordre, des médias, du milieu judiciaire ou de simples citoyens, voudraient nous faire croire que la solution face à la criminalité est simple : *let's get tough on crime, if you do the crime, you do the time*. Et cela nous mène directement vers l'incarcération, la perte de liberté, la perte de droits, la souffrance pour expier ses fautes, donc des mesures de répression qui, on le sait depuis plus d'un siècle maintenant, n'ont pas connu le succès escompté pour réduire la récidive et assurer la sécurité publique. Elles peuvent même, dans certaines circonstances, faire augmenter les risques sur ce plan à moyen et long terme. Il suffit d'observer la situation de la Californie des vingt dernières années pour y constater les effets dévastateurs d'une approche basée sur la répression et l'utilisation à outrance de l'incarcération. Les taux de criminalité et de récidive n'ont jamais été aussi élevés, les prisons débordent de tous côtés et les coûts liés au système de justice pénale sont astronomiques.

Revenons au point de départ en restant plus sérieux cette fois-ci. En effet, les statistiques sur la criminalité, depuis plusieurs années, laissent voir des fluctuations se situant davantage vers une baisse qu'une hausse du taux de criminalité, n'en déplaise à ceux et celles qui tiennent un discours alarmiste de type « law and order ». Ceux-ci semblent ne tenir compte que d'événements très particuliers et hautement médiatisés, tout en exploitant à leurs propres fins la peur qu'ils génèrent dans le public. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas de signes inquiétants lorsque les statistiques sont analysées de plus près. Par exemple, si les crimes sans violence sont à la baisse, ce n'est pas le cas de certains crimes impliquant de la violence. De plus, le phénomène des gangs de rue demeure

inquiétant dans plusieurs communautés. Par contre, une analyse des crimes avec violence permet de constater que 6 crimes sur 10 sont de l'ordre des voies de fait mineures. Et plusieurs crimes impliquant de la violence sont commis dans un contexte où la victime et l'agresseur se connaissaient. On est bien loin du phénomène des prédateurs qui se cachent dans les buissons à la recherche de victimes innocentes. Cela n'excuse toutefois pas les actes perpétrés par ces agresseurs et ne signifie pas qu'il ne faille pas réagir socialement.

Certains prétendent que l'on peut faire dire toute sorte de choses aux statistiques, tel que pointer du doigt le problème de la surpopulation dans nos établissements correctionnels provinciaux pour démontrer qu'il y a une augmentation de la criminalité et une nécessité de construire des prisons. Il s'agit là de la logique du chien qui court après sa queue, car le phénomène de la surpopulation carcérale s'explique par bien d'autres facteurs qui n'ont rien à voir avec l'augmentation présumée du taux de criminalité. En guise de preuve, 65 461 personnes ont été admises en 1995-1996 dans nos établissements de détention du Québec contre seulement 38 281 en 2005-2006. De plus, le nombre moyen de personnes relevant des établissements de détention a diminué durant cette même époque.

Le taux de criminalité au Canada est à son plus bas niveau depuis 25 ans? Il faut certes se réjouir face à une nouvelle de la sorte, mais pas cesser les efforts pour prévenir la criminalité dans nos communautés. Il faudrait que certains détracteurs du système de justice pénal aient le courage d'admettre que la situation n'est pas hors de contrôle comme ils le prétendent. Ce résultat positif a été atteint sans le recours à des sentences minimums, à plus de détention, à des mesures limitant davantage les droits des personnes et à des mesures de contrôle plus sophistiquées. C'est même durant cette période que s'est développée la mesure de sentence d'emprisonnement avec sursis, tant décrite dans certains milieux. Sachons aussi reconnaître que certains phénomènes sociaux, comme les gangs de rue et l'augmentation de la violence surtout chez les jeunes, sont des sources d'inquiétude dans nos communautés. Ces problématiques nécessitent davantage des efforts concertés en matière de prévention primaire du crime et, lorsqu'il le faut, d'interventions policières, judiciaires et correctionnelles misant sur une solide connaissance des données empiriques accumulées depuis plus d'un siècle en matière de justice pénale. À cet effet, notre réseau communautaire est engagé plus que jamais à contribuer activement et positivement à rendre nos communautés plus sûres et surtout plus saines.

PUTTING THINGS IN PERSPECTIVE

By Patrick Altimas, Executive Director, ASRSQ

Statistics Canada reports that crime rates have dropped to their lowest level in twenty five years. The community network is elated and their spokespersons are quick to claim that this provides clear evidence of the effectiveness of community action in the area of crime prevention and rehabilitation.

«Hare-brained, not to say surreal ; such a drop in the crime rate cannot be linked to a single factor nor to the actions of a single group, » you think to yourself. And you're perfectly right. No single factor can explain criminal behaviour, and neither crime control, nor rehabilitation, compensation, prevention, nor treatment, incarceration nor any other means constitute, on their own, an appropriate social reaction to crime.

Yet, many people, be they from the field of politics, law enforcement, the media, the judiciary or ordinary citizens, would have us believe that there exists one simple solution : *Get tough on crime, If you do the crime, you do the time !* The direct result of that approach is imprisonment, the deprivation of liberty, and the infliction of suffering as a means of atonement for one's offences ; in short, punitive measures, which, as we have known for more than a century now, have not yielded the anticipated results in terms of lowering recidivism or ensuring public safety. To the contrary, under certain circumstances, such measures may even contribute to increasing the risk to society in the medium or long term. One needs only to consider what has happened in California over the past twenty years to observe the devastating impact of an approach based on punishment and the excessive use of imprisonment : crime and recidivism rates have never been as high, prisons are bursting at the seams, and the costs of the Criminal Justice System have reached astronomical proportions.

Let us now focus more closely on facts. Indeed, for a number of years now, fluctuations in crime statistics have tended to reflect a drop rather than an increase in crime rates, whether the proponents of the law-and-order agenda like it or not. This group seems interested only in events that have been covered extensively in the media, all the while taking advantage of the fear that is generated in the public to advance their own cause. Still, a closer look at statistics does reveal worrisome signs. For instance, while non-violent crime is down, the same cannot be said of certain categories of violent crime. Furthermore, the

street-gang problem is cause for concern within many communities. On the other hand, an analysis of violent crime reveals that 6 of 10 offences fall within the minor assault category. And many crimes of violence involve an offender and a victim who know each other, a far cry from predators hiding in bushes to prey on innocent victims. That is not to say that such offences are excusable or that society need not react to them.

Some will claim that statistics can be made to say anything. For instance, one might point to overcrowding in our provincial institutions to show that crime has risen and highlight the need to build more prisons. That way of thinking makes as much sense as a dog chasing its tail, for many factors that have nothing to do with an alleged rise in crime can contribute to prison overcrowding. As evidence, 65,461 offenders were admitted to Québec provincial institutions in 1995-1996, compared to 38,281 only in 2005-2006. Furthermore, the average population of these institutions has dropped over that same decade.

So crime rates in Canada have dropped to their lowest level in 25 years ? There is certainly cause to rejoice, but we should not for such let up in our efforts to prevent crime within our communities. Certain detractors of the Criminal Justice System should have the courage to admit that the situation is not as out of control as they claim. The drop in crime rates was achieved without having to resort to minimum sentences, to increased imprisonment, to measures that further limit human rights or to more sophisticated means of control. In fact, it is during that same time frame that conditional sentences were enacted, a measure that was widely disparaged by certain groups. It is important to acknowledge that certain social phenomena, such as street gangs and the rise in violence among youth, are cause for concern within our communities. But the best way of addressing these problems is through concerted efforts in the area of primary crime prevention and, when necessary, through police, judicial and correctional interventions that build on a thorough understanding of the body of empirical criminal justice knowledge acquired over more than a century. To that end, our community-based network is more than ever committed to providing an active and positive contribution towards safer and, more importantly, healthier communities.



DOSSIER

LES PREMIERS PAS DES CERCLES

Par David Molzahn, conseiller spécial auprès du directeur général de l'Aumônerie et Christina Guest, agente de projet, Direction de l'Aumônerie, Service correctionnel du Canada.

« À ce jour,
les résultats
des recherches sont
extrêmement positifs
en ce qui concerne
le rôle des CSR
dans la réduction
des taux de récidive
et des dommages
causés aux victimes
et à la collectivité. »

Une foule s'était rassemblée à l'extérieur de l'établissement. Les gens préparaient des pancartes, scandaient leurs messages et l'inquiétude montait. Les enfants tenaient des cartes qui demandaient des collectivités sûres. Pourquoi cette agitation ? Un délinquant sexuel condamné à une longue peine était mis en liberté après avoir purgé la totalité de sa peine dans l'établissement. Cette situation représente le contexte dans lequel le premier service des cercles de soutien et de responsabilité (CSR) a été offert.

Dix ans plus tard, une réunion est tenue dans la communauté, réunissant des familles, des bénévoles, des représentants des services correctionnels et des personnes qui, après avoir purgé une peine pour crimes sexuels, vivaient maintenant en toute sécurité dans la collectivité. Ce rassemblement marque le dixième anniversaire des cercles de soutien et de responsabilité. Le commissaire du Service correctionnel du Canada (SCC), à titre d'invité d'honneur, est convié à s'adresser au groupe pour souligner cette étape importante.

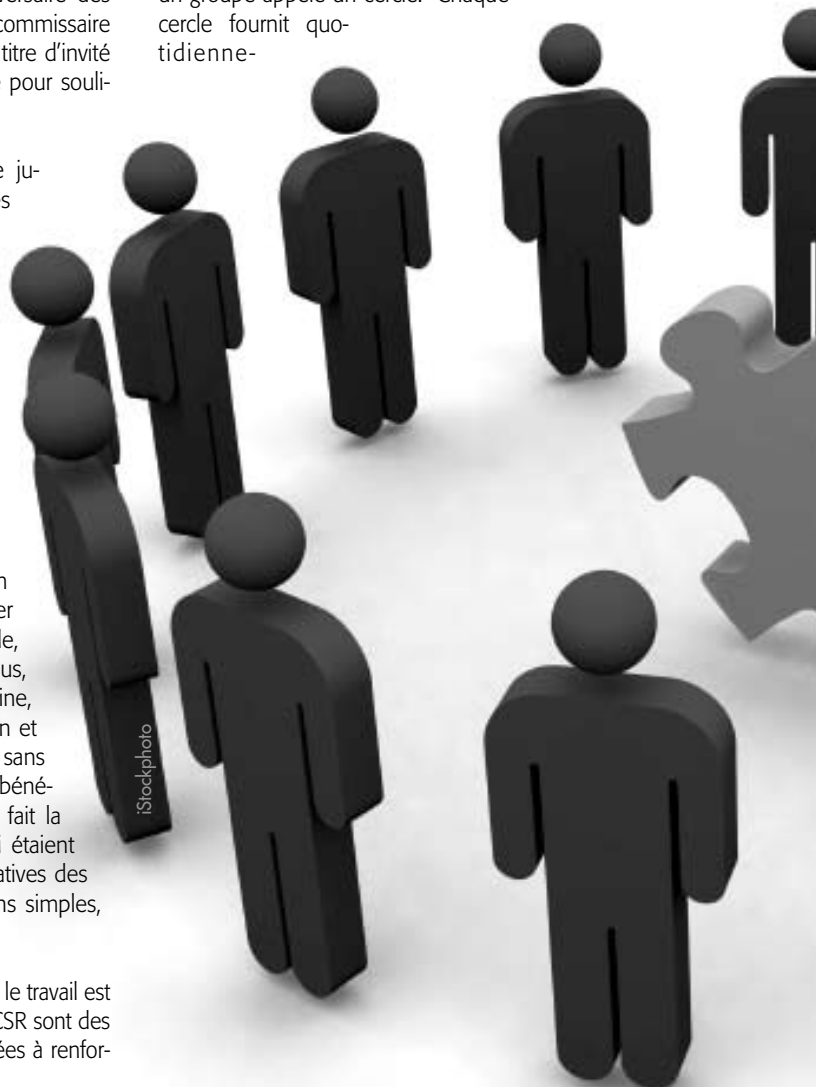
Depuis plusieurs années, l'Église mennonite jumelle des bénévoles de la collectivité à des détenus des établissements carcéraux canadiens, ce qui permet à ces délinquants de recevoir régulièrement des visiteurs. En 1994, la loi qui impose l'incarcération de certains délinquants pendant toute la durée de leur peine est entrée en vigueur au Canada ; cette loi prive certains délinquants d'un processus graduel de mise en liberté qui pourrait permettre la mise en place de services de soutien nécessaires et la création de liens imputables.

Les premiers délinquants libérés en application de cette nouvelle loi se préparaient à retourner dans une collectivité où ils n'avaient ni famille, ni amis, ni soutien, ni endroit où vivre. De plus, parce qu'ils avaient purgé la totalité de leur peine, le SCC n'avait plus aucun pouvoir sur la façon et l'endroit où ils allaient s'établir. Sans appui et sans abri, les ex-détenus se sont tournés vers les bénévoles de l'Église mennonite dont ils avaient fait la connaissance en prison. Certains de ceux-ci étaient leurs seuls amis dans la collectivité. Les initiatives des CSR ont été créées pour combler ces besoins simples, mais urgents.

Un aspect étonnant des projets de CSR est que le travail est fait, en grande partie, par des bénévoles. Les CSR sont des groupes de quatre à sept personnes déterminées à renfor-

cer la sécurité publique dans leur collectivité en fournissant au quotidien un soutien intensif, chaleureux et pratique aux ex-détenus. Les bénévoles ne sont pas que des professionnels comme des médecins, des pasteurs, des gens d'affaires, des policiers, des agents de libération conditionnelle et des professeurs, mais aussi des non-professionnels comme des personnes au foyer, des retraités, des travailleurs et des étudiants. Bien que les bénévoles proviennent souvent de groupes confessionnels, la plupart d'entre eux sont de simples citoyens qui se soucient de leur collectivité. Les bénévoles sont soigneusement sélectionnés. Ils reçoivent 40 heures de formation initiale et s'engagent à participer à des activités de formation continue.

Pendant leur apprentissage, ces bénévoles sont affectés à un groupe appelé un cercle. Chaque cercle fournit quotidienne-



DE SOUTIEN ET DE RESPONSABILITÉ

ment un soutien individualisé à un ex-détenu. En retour, ce dernier s'engage à respecter un plan de gestion de cas qui prévoit des mesures pour atténuer les risques, prévenir la rechute, réagir aux inquiétudes de la collectivité concernant la sécurité et des traitements, ainsi que l'aide dont il aura besoin au niveau social. L'ex-détenu signe volontairement un «pacte» et accepte les conditions adaptées à ses besoins. En plus de rencontrer les bénévoles individuellement, le délinquant participe à une réunion du cercle en entier, une fois par semaine, pour discuter des progrès accomplis et des difficultés qu'il peut avoir à respecter le pacte. Cette réunion hebdomadaire permet aux membres d'adopter la même approche et d'être au

courant de toute l'information. Elle offre également une occasion de socialiser. Les cercles deviennent des microcollectivités au sein desquelles les délinquants disent souvent connaître des relations saines pour la première fois de leur vie.

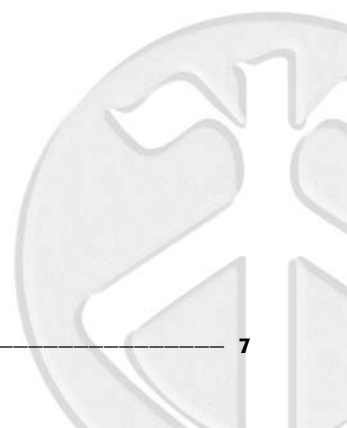
Des CSR sont disponibles dans toutes les provinces du Canada. Ils sont mis en place par des leaders de projets locaux qui voient à ce que les CSR aient les réseaux requis dans la collectivité, qu'ils aient des liens avec la police, les services de libération conditionnelle ou de probation, divers services sociaux et d'autres organismes qui fournissent du soutien. Les leaders de projets locaux veillent aussi à ce que les cercles puissent obtenir un soutien actif et des conseils lorsque le besoin s'en fait sentir. Les «partenaires» locaux du réseau des CSR fournissent souvent une partie de la formation donnée aux bénévoles.

À ce jour, les résultats des recherches sont extrêmement positifs en ce qui concerne le rôle des CSR dans la réduction des taux de récidive et des dommages causés aux victimes et à la collectivité. Une étude récente montre que les délinquants qui ont participé à un CSR ont affiché des taux de récidive considérablement moins élevés que les délinquants qui n'en ont pas fait partie. On a ainsi constaté une réduction de 70% de la récidive sexuelle et de 57% de tous les types de récidive violente chez les ex-détenus qui ont participé à un CSR, ainsi qu'une diminution de la gravité des dommages infligés par ceux qui ont récidivé. L'étude précise que les CSR ont eu une influence profonde et positive sur tous les participants et que les membres de la collectivité se sentent plus en sécurité s'ils savent qu'un délinquant à risque élevé vivant parmi eux est impliqué dans un cercle.

De nombreux CSR ont été formés depuis 1994. Même si les cercles répondaient au départ à un besoin particulier, ils sont à présent adaptés aux besoins de plusieurs types de délinquants. Avec les années, ils ont suscité un intérêt croissant sur la scène internationale et on en trouve maintenant partout au Canada, dans plusieurs États américains, dans le Royaume-Uni et dans plusieurs autres pays.

L'idéologie des cercles de soutien et de responsabilité, au Canada, est qu'ils sont créés pour chaque délinquant qui a le courage non seulement d'assumer la responsabilité de son comportement criminel passé, mais aussi de s'engager à ne plus se livrer à des activités criminelles dans l'avenir. Tout en répondant à ce besoin, les CSR fournissent à la collectivité l'assurance que des plans sûrs sont en place pour ceux qui ont causé des dommages dans le passé.

Le SCC, en tant qu'organisation, ne peut accomplir seul cette tâche. Il a besoin de s'associer à des membres de la collectivité qui ont à cœur l'influence positive qu'ils ont sur les délinquants et la collectivité dans son ensemble, pour qu'un nombre croissant de Canadiens vivent en paix dans une société juste et sûre. Les CSR continueront d'être créés par des leaders et des bénévoles courageux et compatissants qui refusent de se résigner à vivre dans la peur et qui sont plutôt à la recherche de solutions sécuritaires et saines pour leur communauté.





DOSSIER

POUR QU'IL N'Y AIT PLUS D'AUTRES VICTIMES

Par Jean-François Cusson, ASRSQ

La problématique de la délinquance sexuelle fait beaucoup parler. On l'a vu en septembre dernier alors que l'ADQ a annoncé qu'elle souhaitait tenir une consultation sur la question. Le lendemain, le gouvernement libéral a réagi en annonçant qu'il prévoyait ouvrir un établissement de détention spécifique pour les délinquants sexuels. L'emplacement de l'établissement, que l'on compare à une prison-hôpital, n'a toujours pas été annoncé, mais certains croient qu'il s'agit de Percé. Le projet, qui implique aussi le ministère de la Santé, vise à permettre une intervention favorisant le retour en société de ces délinquants. Si l'idée d'offrir un meilleur encadrement clinique pour les délinquants sexuels fait l'unanimité, le choix du lieu de l'établissement peut soulever des interrogations. Pour ces délinquants, encore plus que pour les autres, la création de liens positifs avec la communauté est primordiale. Puisqu'il est possible de penser que la majorité des délinquants qui y seront incarcérés se dirigeront dans les grands centres lors de leur réinsertion, comment penser qu'ils auront la possibilité de tisser des liens avec leur communauté de destination? N'oublions surtout pas qu'au provincial, les sentences sont très courtes et que bien peu de détenus peuvent profiter d'une longue période d'encadrement en communauté tel qu'en maison de transition.

Lorsque l'on observe le travail des cercles de support et de responsabilité, l'importance du lien avec la communauté est manifeste. C'est souvent au pénitencier que s'amorce l'implication d'un cercle. «Évidemment, explique Jean-Jacques Goulet (coordonnateur des cercles de soutien et de responsabilité pour le Québec), les bénévoles connaissent les grandes lignes du dossier de l'individu qui a préalablement accepté de partager cette information». Une fois que les bénévoles recrutés acceptent d'aller de l'avant, une rencontre est tenue au pénitencier afin que tous puissent faire connaissance. Par la suite, les bénévoles et le détenu pourront décider s'ils désirent poursuivre leur engagement dans ce processus. Une fois que tout le monde a donné son accord, il est possible de développer une certaine alliance entre les participants; ces bénévoles poursuivront alors leur implication lors du retour en société du contrevenant et deviendront des personnes-ressources lorsqu'il connaîtra des difficultés.

À Montréal, les cercles de soutien et de responsabilité sont administrés par l'Aumônerie communautaire de Montréal. Dans le milieu anglophone, les cercles sont présents depuis déjà quelques années et c'est le Montreal South-West Community Ministries qui en assume la responsabilité. Du côté francophone, explique Jean-Jacques Goulet, les cercles ont fait leur apparition depuis environ trois ans. «Nous avons environ une dizaine de cercles actifs».

RESPONSABILISER L'INDIVIDU

Ces cercles d'accompagnement et de responsabilité (M. Goulet prend le temps d'insister sur le terme «responsabilité») offrent un accompagnement aux délinquants sexuels qui quittent la prison. Ce sont souvent des détenus très isolés qui purgent une très grande partie de leur sentence en incarcération, parce que jugés dangereux. Au moment de la libération, ils n'ont souvent personne sur qui compter. Compte tenu de la gravité des délits pour lesquels ils ont été condamnés, l'isolement devient un facteur de risque important. Cette situation est amplifiée par le fait que plusieurs de ces individus, pour différentes raisons, n'ont pas eu le temps requis afin de véritablement préparer leur retour en communauté (recherche de logement, emploi, etc.). «Le retour en société est un moment névralgique qui peut faire vivre une grande quantité de stress. Lorsqu'un détenu arrive à la fin de sa peine et qu'il n'a nulle part où aller et qu'il ne sait même pas comment il va joindre les deux bouts, c'est important qu'il y ait des gens autour de lui pour l'aider. Sinon, il y a des chances qu'il reprenne les vieilles façons qu'il avait de gérer ses problèmes et ça, ce n'est pas nécessairement rassurant.»

Dès le début de la démarche, le détenu est informé de l'objectif premier du cercle: qu'il n'y ait pas d'autres victimes. Selon Jean-Jacques Goulet, cet objectif est aussi partagé par les délinquants qu'il rencontre. «Ils ne veulent pas récidiver et ils ne veulent pas retourner en prison. Par contre, ne pas vouloir récidiver n'a souvent rien à voir avec la capacité de ne pas faire d'autres victimes.»

Une fois que le détenu est libéré, le cercle vise à lui offrir un espace où il pourra parler de son quotidien, de son stress, de ses frustrations et de ses tentations. Il s'agit aussi de l'aider à trouver les moyens de ne pas se retrouver dans des situations qui pourraient le rendre plus fragile et favoriser une récidive. Jean-Jacques Goulet explique que le cercle favorise également la responsabilisation de l'individu.

DÉVELOPPER DE L'EMPATHIE

Un des défis principaux est de réussir à «apprivoiser» ces individus. «Bien souvent, nos bénévoles font face à des personnes qui sont en réaction aux figures d'autorité et qui font peu confiance aux autres. Pour être capable de vivre en société, il faut être capable de faire confiance et là-dessus, il y a beaucoup de travail à faire avec eux.»

Amener le délinquant à développer de l'empathie s'avère également tout un défi. C'est pour cette raison que les rencontres commencent toujours par un partage de ce que les participants du cercle ont vécu depuis la dernière

rencontre. Une fois que tous les bénévoles se sont exprimés, ce sera autour du délinquant de prendre la parole. «On s'est rapidement aperçu que la plus grande difficulté que ces personnes vivent est le manque d'empathie envers les autres. On veut donc les amener à écouter ce que vivent les autres. Au début, c'est difficile. Ils sautillent en attendant leur tour et plusieurs n'écoutent même pas ce que les autres racontent. Avec le temps, l'écoute se développe et on voit apparaître un souci pour le bénévole. En développant le sens de l'empathie, nous croyons être sur la bonne route.»

Au début, une rencontre du cercle est tenue de façon hebdomadaire. Toutefois, si l'individu est socialement isolé, les rencontres seront plus fréquentes. «Ces personnes isolées ont des besoins beaucoup plus grands que les autres, rappelle M. Goulet. Les bénévoles vont les aider dans leur recherche d'emploi et de logement, ils vont aussi les aider à mieux connaître leur quartier et à apprendre à utiliser le transport en commun, etc.»

En plus de ces rencontres, la personne libérée peut compter sur la disponibilité des bénévoles lorsqu'elle vit certaines crises et difficultés. Elle n'a qu'à prendre le téléphone lorsque le besoin se manifeste. En quelque sorte, les personnes qui composent le cercle offrent une disponibilité en tout temps. L'idée consiste à assurer une présence au moment où elle pourrait le plus compter.

L'accompagnement n'est pas toujours facile et il arrive que l'on s'inquiète pour un individu. «Lorsqu'il doit respecter certaines conditions, ça nous donne un levier pour intervenir. Lorsqu'il n'en a pas et qu'il est libre, certaines situations inquiètent. Par exemple, quand on voit que le rythme de vie change et que l'on constate la possibilité d'une consommation, ça nous préoccupe et ça nous rend plus vigilants. Mais, lorsqu'un individu prend le téléphone pour communiquer avec moi ou un bénévole alors qu'il se sent fragile, ça démontre l'importance du lien que nous avons développé. Il s'agit d'un moyen très efficace pour désamorcer des situations qui pourraient s'avérer à risque de récidive.»

UNE INITIATIVE ESSENTIELLE

Un grand avantage qui profite aux cercles est qu'ils ne possèdent aucun pouvoir légal sur le délinquant. «Nous faisons très attention pour ne pas utiliser les mots détenus ou ex-détenus, précise Jean-Jacques Goulet. C'est important de montrer que nous travaillons à créer quelque chose de nouveau.»

Même si les cercles n'ont pas de responsabilité liée à la surveillance, ils peuvent collaborer avec les ressources qui encadrent les délinquants (agents de libération conditionnelle, policiers). «Évidemment, rappelle Jean-Jacques Goulet, il faut garder un juste équilibre entre notre mandat et ceux de ces intervenants. Nous ne sommes pas là pour exécuter un travail de surveillance, mais il arrive que nous ayons des contacts avec des agents de libération conditionnelle et des policiers. Lorsque nous le faisons, les individus concernés sont au courant et nous demeurons très transparents. Même si on est là pour les aider, ils savent que notre premier objectif est qu'il n'y ait plus de victimes et que si nous voyons un problème, nous allons réagir. Nous pouvons les accompagner à la police ou les inciter à parler de certaines situations à leur agent de libération conditionnelle.»

Des cas comme celui de Clermont Bégin démontrent bien la nécessité de ces groupes de support. Libéré en avril 2007, M. Bégin terminait de purger une peine de plus de dix ans d'incarcération pour une agression sexuelle sur une adolescente. Une source révélant qu'il aurait indiqué son désir de récidiver dès sa libération a semé l'inquiétude auprès de la population. Traqué, M. Bégin a dû déménager à au moins deux reprises, étant donné les pressions populaires. Tout au long de cette épreuve, le cercle a pu l'aider à composer avec la pression publique tout en soutenant ses démarches afin de se trouver un logement.

Cet événement a aussi permis de développer des liens avec la police de Montréal. Jean-Jacques Goulet a pu présenter aux policiers le rôle des groupes de soutien. «Ils comprennent bien ce que nous faisons et nous sentons un appui de leur part.» Du côté du Service de police de la ville de Montréal, M. Michael Arruda, qui a été impliqué dans le dossier de M. Bégin, confirme le rôle des cercles de soutien : «Ces initiatives permettent d'assurer une meilleure sécurité et nous sommes bien contents de les savoir là.»

Jean-Jacques Goulet remarque une meilleure appréciation du travail effectué par les différents cercles. Toutefois, il juge que les pressions populaires et médiatiques peuvent nuire aux efforts de réinsertion de certaines personnes, ce qui peut ultimement compromettre la sécurité publique. «Un homme qui vit des difficultés de déviance sexuelle, par exemple, est beaucoup plus dangereux isolé qu'encadré. De façon générale, la population est favorable à des mesures d'accompagnement comme les cercles. Les citoyens réalisent bien que ces in-

dividus doivent refaire leur vie à quelque part.» C'est lorsque ces citoyens font face à des cas concrets comme celui de M. Bégin que ça devient difficile. Quand ils réalisent que cet homme pourrait être leur voisin, la tolérance devient moins grande. Leur expliquer qu'il y a des cas bien plus préoccupants en liberté n'a rien pour soulager leurs craintes.

DES BÉNÉVOLES ?

Comment expliquer que des bénévoles puissent se retrouver impliqués auprès de délinquants que plusieurs jugent dangereux, d'autant plus que plusieurs d'entre eux ont purgé une très grande partie de leur peine en prison ? Nombreuses sont les personnes qui comprennent l'importance des cercles tout en questionnant l'utilisation de ces bénévoles. En quoi peuvent-ils offrir un accompagnement adéquat alors que des professionnels connaissent de grandes difficultés auprès de plusieurs de ces délinquants ?

À ces préoccupations, la réaction de Jean-Jacques Goulet est spontanée. «Nous ne sommes pas des psychothérapeutes et nous n'avons nullement la prétention de faire de la thérapie. Nous nous basons sur l'idée que l'amitié peut aider.» Les bénévoles reçoivent une formation au début de leur implication. Ensuite, ils participent à des activités de formation et de sensibilisation de façon régulière. D'ailleurs, certaines recherches donnent raison à M. Goulet. Il semble, en effet, que les taux de récidive des individus qui sont libérés à la fin de leur mandat d'incarcération chutent considérablement lorsque de telles initiatives sont mises en place.

La présence régulière des bénévoles auprès du délinquant est essentielle et permet de constater plus facilement son cheminement. «C'est important de demeurer alerte et de vérifier si l'individu ne vit pas des situations qui pourraient favoriser, à plus ou moins long terme, la récidive.»

«Par exemple, le collègue d'un individu (un pédophile) que nous accompagnons a un jeune garçon qui vient le visiter au travail. Parce que c'est la fête du jeune, cet individu décide de lui acheter un cadeau et prévoit lui remettre bientôt. Lorsqu'il nous annonce la situation, nous sommes préoccupés de constater qu'il ne réalise pas qu'il est en train de tisser un lien affectif avec le garçon. Il n'avait probablement pas de mauvaises intentions, mais en permettant à cette relation d'évoluer, il aurait pu devenir un prédateur. Nous lui avons fait part de nos interrogations et il nous a donné raison. C'est ça le genre de travail que les cercles font.



DOSSIER

Témoignage d'un bénéficiaire : « **POUR MOI, LE CERCLE C'ÉTAIT UNE POSSIBILITÉ DE VIVRE AUTREMENT.** »

Par Catherine-Eve Roy, ASRSQ

Charles¹ a repris sa vie en mains. D'abord par obligation, puis par choix. Abusé dans sa jeunesse, la victime est devenue bourreau à l'âge adulte. Actif professionnellement et menant au grand jour une vie sociale axée vers sa communauté, Charles préférait, dans l'ombre, la présence des mineurs. Pour cela, les autorités l'ont condamné à sept années de pénitencier où il lui était fortement conseillé de suivre une thérapie et de participer à des programmes. « Mais je n'y croyais pas. » Selon Charles, les programmes offerts en détention avaient un caractère beaucoup trop général, visant l'ensemble des contrevenants aux prises avec une problématique sexuelle. Il voyait également la thérapie d'un mauvais œil, car il jugeait que son objectif final n'était pas de l'aider dans son cheminement, mais de lui permettre de quitter la détention plus tôt, comme une « thérapie bonbon ». Ainsi, pour son manque d'implication dans sa démarche de réhabilitation, il a purgé la totalité de sa peine.

Toutefois, à l'approche de sa sortie, Charles sentait le besoin de bénéficier d'un accompagnement à l'extérieur. Il y tenait. Quelques mois avant de quitter l'établissement où il habitait depuis sept ans, ses appréhensions étaient telles qu'il aurait préféré en sortir mort que vivant. Tout ce que représentait l'extérieur l'effrayait : le jugement des autres, leur regard, la crainte d'être reconnu, le fait de devoir réapprendre la vie en société... Pour l'aider à vivre cette période de transition, les cercles de soutien et de responsabilité étaient donc tout indiqués et surtout, à-propos. La première fois que Charles avait entendu parler de ce service, il n'était pas encore prêt à s'y impliquer. Mais une fois disposé à y avoir recours, il s'est engagé vigoureusement dans son processus d'intégration en communauté.

L'INTRODUCTION AU GROUPE DE SOUTIEN

La volonté de Charles de participer à un cercle de soutien et de responsabilité se fondait sur deux aspects. D'abord, la nature « thérapeutique » des cercles l'intéressait, davantage parce qu'elle s'appuyait sur une base volontaire où il pouvait se confier sans y

être obligé, à son propre rythme, et sans encadrement rigide. De plus, la notion d'accompagnement reliée au cercle était sécurisante, particulièrement pour lui qui devait réintégrer la société après une période relativement longue de réclusion et qui se retrouvait seul, dans un environnement inconnu. Charles avait, en effet, décidé de changer de ville afin d'éviter d'être constamment associé à son passé et de faire vivre un profond malaise à ses victimes, à l'idée de le croiser.

À la première rencontre avec les membres de son groupe, Charles a dû s'ouvrir à eux en tant que membre principal. « Je devais divulguer qui j'étais, moi. Pas Charles comme tel, mais les gestes que j'ai posés et le mal que j'ai fait. »angoissante, cette étape initiale s'est finalement avérée soulageante. Partager avec ces nouvelles connaissances était une forme d'exutoire qui permettait à Charles de parler délibérément, sans contrainte ni jugement. C'était un premier pas vers son prochain, un retour parmi les siens. Une délivrance.

RÉAPPRENDRE À VIVRE « NORMALEMENT »

Sortir de détention ne signifie pas seulement retrouver sa liberté. Il s'agit également de la réapprendre, d'assumer plusieurs nouvelles responsabilités, de regagner sa confiance en tant que citoyen à part entière. Les premières semaines, Charles a donc dû prendre le temps de se reconnecter avec la collectivité. Reprendre contact avec le monde était pour lui l'étape initiale. « Je me suis préparé à la société un jour à la fois. À chaque jour, un petit peu plus, j'allais visiter les alentours. Au fil des semaines, j'ai agrandi mon cercle de visite, pour me familiariser. »

Le retour en communauté implique également une confrontation directe à l'opinion publique. À sa sortie, Charles a d'ailleurs dû composer avec la médiatisation de certains cas lourds de délinquants sexuels, ce qui n'a pas facilité son processus de réintégration. Ce phénomène public est en effet difficile pour les gens qui partagent une problématique ressemblant à celles décriées par les médias, car il accroît la peur, celle d'être isolé et d'être aussi reconnu. Selon

Charles, le fait d'être exclu aussi solidement de la société peut représenter un danger ; l'individu victime d'ostracisme vit des frustrations pouvant le replonger dans un état indésirable. Heureusement, la présence du cercle, en de telles circonstances, a évité que Charles ne sombre dans l'isolement. La disponibilité des membres est entière et ces derniers sont toujours présents pour le rassurer ou le conseiller. Sans y avoir recours systématiquement, cette notion d'accompagnement continu est sécurisante pour Charles. « Aujourd'hui, le cercle me donne la chance d'être écouté quand j'en ai besoin et d'être guidé quand j'en ai besoin. »

Comme en témoigne son parcours depuis qu'il a quitté le pénitencier et les commentaires favorables émis par un membre de son groupe, le cheminement de Charles atteste de sa volonté de s'en sortir et du bien-fondé des cercles de soutien et de responsabilité. Avant de faire appel à ce groupe d'accompagnement, il devait d'abord se confronter à lui-même. Ce que lui a permis la prison. Ainsi, la détention est, pour Charles, un miroir qui reflète la réalité du contrevenant et le force à concevoir les conséquences de ses actes. Cette approche, aux allures d'introspection, est un passage obligé qui s'effectue individuellement. « Le premier cheminement qu'une personne peut faire à l'intérieur des murs, c'est de prendre conscience "de". Des gestes posés et des conséquences de ces gestes. Il faut pas se chercher des excuses, mais savoir évaluer les gestes, en prendre la responsabilité et accepter de prendre cette responsabilité. À partir de là, j'ai cherché à savoir qu'est-ce qui a fait, dans le cheminement de ma vie, qui m'a amené à faire des affaires comme ça. »

En pénitencier, Charles a fait un choix. Celui de se questionner et de chercher les réponses,

seul. Nul autre que lui-même ne pouvait être l'expert de son propre comportement. « TU te prépares à ta sortie. Pas les autres. Quoi que tu ne l'es jamais vraiment... » À la suite de cette phase et à la veille de réintégrer la communauté, il a toutefois eu l'humilité de demander de l'aide, sachant qu'il ne pourrait, cette fois-ci, relever le défi en solitaire. « Pour moi le cercle, c'était une possibilité de vivre autrement. »

S'ACCEPTER ET L'ÊTRE À SON TOUR

« Je m'étais toujours dit qu'il y aurait deux choses que je ferais : être transparent et dire ce que je suis. » Encore aujourd'hui, cette franchise surprend, voire dérouté certaines personnes qu'il rencontre. Elle lui rapporte également beaucoup, car en se présentant sous son vrai jour, Charles joue cartes sur table. Ainsi, il respecte son intégrité, alors que les gens, quant à eux, savent à quoi s'en tenir. Avec les membres de son cercle, il a adopté la même attitude. Contrairement à son habitude, c'était à son tour d'être étonné de leurs réactions. Il a en effet été surpris d'être aimé, lui qui s'attendait à être jugé. « Il y a des gens qui m'aiment. Ils connaissent ma problématique, qui je suis et ce que j'ai fait, mais ils sont là pour moi quand même. » Ce lien de confiance est important. Il représente une présence inconditionnelle et améliore son estime personnelle. Au sein du groupe, Charles se sent donc considéré comme un homme, un humain. Il n'est plus réduit aux gestes qu'il a posés par le passé.

Charles considère les membres de son cercle comme des amis. Avec eux, il a appris à ne pas accumuler, à s'ouvrir sans gêne. Libéré de certains tourments, il peut ainsi se projeter dans l'avenir et avoir le goût de relever de nouveaux défis valorisants. Pour sa réhabilitation, Charles a voulu optimiser ses chances de réussir. Bien s'entourer a été une excellente « stratégie », tout comme

son état d'esprit au départ. « Le meilleur des conseils que j'ai à donner est de ne pas se faire d'attentes et de rebâtir sa vie au jour le jour. » En détention, Charles n'avait pas voulu se fixer d'attentes, se projeter dans l'avenir. En communauté, il en est autrement. D'une semaine à l'autre, il anticipe positivement les rencontres de son groupe. Il s'agit même de la première chose qu'il fait dès qu'il arrive à la maison : inscrire sur son calendrier la date du prochain rendez-vous qu'il aura avec ses amis du cercle.

¹ Prénom fictif



LES CERCLES D'ACCOMPAGNEMENT EN RÉINSERTION SOCIALE

Par Christine Sauvageau, coordonnatrice de la Corporation Jean-Paul Morin ltée

Fondée en 2000, la Corporation Jean-Paul Morin est une organisation à but non lucratif subventionnée par l'Aumônerie communautaire de Montréal du Service correctionnel du Canada (SCC). Sa mission est essentiellement de promouvoir la justice réparatrice, de sensibiliser la collectivité à l'accueil des marginaux et d'offrir un service de parrainage aux détenus et aux ex-détenus en réinsertion sociale, ainsi qu'à leurs proches.

La Corporation a, comme toile de fond, une approche inclusive à partir de laquelle l'espace créé permet de rétablir les liens humains, sociaux et spirituels, là où il y a eu offenses et délits. Cette approche tend vers la communauté et est fondée sur le respect et la dignité de chaque personne, particulièrement la personne blessée, et exige la volonté de regarder ses propres erreurs et le désir profond de penser/penser la société. C'est ce qui sous-tend toutes les interventions de l'organisme.

Les cercles d'accompagnement s'inscrivent donc dans le volet parrainage en réinsertion sociale. Ces cercles offrent le service à tout délinquant répondant à certains critères de sélection, ce qui n'exclut pas le délinquant sexuel, voire le délinquant à risque élevé de récidive. Les cercles d'accompagnement ont été formés, non pas pour faire concurrence à des fournisseurs de services existants, mais pour venir en aide :

- À ceux que bien des gens considèrent comme des «intouchables», soit les plus marginalisés dans notre société ;
- À ceux qui ne bénéficient que de peu de soutien dans la collectivité, sinon d'aucun, parce que le SCC n'est plus responsable ;
- À ceux qui ne bénéficient d'aucun soutien de la part de d'autres organismes ou services gouvernementaux ou non gouvernementaux.

MODÉRATEUR ET COMITÉ D'INTERVENTION

Les cercles d'accompagnement relèvent ultimement de la coordonnatrice et du conseil d'administration de la Corporation. En accord avec ceux-ci, les cercles sont régis par un modérateur. Ce dernier doit, avec le Comité d'intervention (CI), trouver, encadrer, former et soutenir les bénévoles parrains. Il doit veiller également au bon fonctionnement des différentes équipes parrain-participant et offrir les ressources professionnelles et les outils nécessaires au bon fonctionnement du programme.

PROGRAMMES DES CERCLES D'ACCOMPAGNEMENT

D'abord, il y a la demande de service par un participant potentiel ou un intervenant du SCC. Puis, le Comité d'intervention étudie le dossier et évalue les besoins du par-

ticipant potentiel. Si la demande est acceptée, il y a une entente écrite concernant l'engagement et les différentes modalités du parrainage (durée, lieu, responsabilité, besoins spécifiques, etc.). Ce contrat est une alliance entre le participant, le ou les parrains et le Comité d'intervention.

De plus, l'intervention réseau est privilégiée. Le ou les parrains et le modérateur favorisent ainsi un travail auprès du participant, en collaboration avec les ressources de ce dernier (tant personnelles, familiales que professionnelles). Un cercle peut aussi compter jusqu'à trois parrains, en plus du modérateur. Tout dépend de la lourdeur du dossier.

En premier lieu, la rencontre du parrain et du participant se fait en institution, lors de réunions individuelles ou en groupe. Elle se poursuit en maison de transition et, finalement, dans la collectivité, dans un lieu public, chez la famille du participant ou aux lieux de rencontre du Comité d'intervention, lorsque ce dernier l'autorise. Les services offerts sont des rencontres hebdomadaires, bi-mensuelles ou mensuelles, des contacts téléphoniques, du soutien et de l'accompagnement dans les démarches entreprises et de l'intervention en situation de crise.

Également, le Comité d'intervention offre à certains participants l'opportunité de se joindre au cercle de partage DIORAO (rencontre mensuelle) afin de fraterniser avec d'autres personnes et de rencontrer le parrain et les membres du Comité. Il propose aussi un programme de relation d'aide lorsque le participant n'est plus suivi dans d'autres programmes de réinsertion sociale.

Un dossier parrainage est tenu pour chaque participant. Celui-ci est annoté lors des rencontres du Comité et par le modérateur lors d'événements ou d'incidents particuliers. Les parrains sont également très bien suivis et informés du dossier. Ils reçoivent de la formation spécifique, ils sont invités à faire des relectures de leurs interventions avec le modérateur et la coordonnatrice et partagent leurs impressions et réactions personnelles. C'est également un lieu de croissance pour eux.

Le rôle des parrains auprès des participants est d'aider ces derniers à reprendre contact graduellement avec la société, à briser leur isolement, à développer des valeurs pro-sociales, à travailler avec eux à leur conscientisation vers la responsabilisation et l'autonomie et à continuer de mettre en application les habiletés psychosociales acquises dans les programmes correctionnels. C'est dans la reconnaissance de la dignité et du caractère sacré de l'être humain que la Corporation Jean-Paul Morin travaille à rendre la société plus conviviale et plus sécuritaire pour chacun d'entre nous qui en faisons partie.



Une association de justice réparatrice au Québec :

RÉFLEXION, PRATIQUES RÉPARATRICES ET RÉSEAUTAGE

Par Jean-François Cusson, ASRSQ

La mise sur pied d'une organisation québécoise en matière de justice réparatrice a cours présentement au Québec. L'idée d'une telle association a pris forme il y a quelques années, alors que l'on vivait un engouement certain pour la justice réparatrice. Lors de cette période, de nombreux milieux ont manifesté le désir de développer des initiatives qui s'en inspirent. Également, plusieurs personnes regrettaient l'absence de lieu de discussions régulier pour échanger sur les pratiques réparatrices. Trop souvent, la justice réparatrice est un thème que l'on ne discute qu'annuellement, lors de certains événements (Semaine de la justice réparatrice, colloques, etc.) qui permettent la rencontre de plusieurs professionnels et de plusieurs réseaux. Il fallait donc trouver une façon de donner suite aux discussions qui se tiennent lors de ces occasions. C'est ainsi que l'idée est venue de créer un lieu d'échanges qui favoriserait la progression de la justice réparatrice au Québec. De plus, une telle initiative permettrait la collaboration de réseaux qui n'ont pas nécessairement l'habitude de se côtoyer.

Plus concrètement, c'est à l'été 2006 que des rencontres ont été tenues afin d'évaluer la pertinence de créer un tel lieu de discussions et d'échanges. Dès le début de celles-ci, on remarquait déjà le désir de réunir, à la même table, des personnes qui proviennent de milieux variés (correctionnel, justice alternative, victime, communautaire, aumônerie, universitaire, judiciaire, etc.).

UNE CONCEPTION COMMUNE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE ?

La réunion de ces organismes, afin de favoriser l'essor de la justice réparatrice, est un exercice fascinant qui exige de chacun une bonne dose d'ouverture et d'humilité. D'ailleurs, la présence autour d'une même table d'organisations ayant des missions différentes représente un défi en soi. Chacun ayant sa propre conception de la justice réparatrice, il devient alors difficile d'en arriver à l'adoption d'une définition commune. Cette diversité amène aussi des débats animés visant à tenter de départager les initiatives dites réparatrices de celles qui ne le sont pas. Il s'agit là d'une situation propice aux frictions qui aurait pu mener à l'abandon de certains participants. Toutefois, le profond engagement et la conviction de chacun envers la justice réparatrice ont permis l'amorce d'une réflexion commune visant à jeter les bases d'une association québécoise. Déjà, on assistait à l'application, au sein du groupe, des valeurs véhiculées par la justice réparatrice. Le désir de favoriser une justice satisfaisante pour tous et la participation

maximale des communautés au règlement des différends ont permis de rallier les participants dans l'atteinte d'objectifs communs.

Pour soutenir les discussions et permettre des échanges encore mieux éclairés, il a été convenu d'entreprendre une démarche qui permettrait à chacun d'approfondir sa compréhension de la justice réparatrice. Ainsi, il serait plus facile de discuter à partir de références communes. Cette démarche a suscité des discussions parfois corsées, mais très honnêtes, autour des véritables enjeux de la justice réparatrice. C'est ainsi qu'il a été possible pour les participants de mieux se connaître et de réaliser la complémentarité de leur milieu.

L'IMPORTANCE DE LA MÉDIATION

En matière de justice réparatrice, le milieu francophone attache une importance particulière à la médiation. Alors que la justice réparatrice apparaît comme un concept un peu flou, la médiation semble plus claire et mieux définie. Puisqu'elle permet de rejoindre encore plus d'organismes et de professionnels, il a été choisi d'intégrer le concept de médiation dans le nom de l'association.

Il faut savoir que l'Association québécoise de justice réparatrice et de médiation n'est pas encore légalement constituée et que le processus de réflexion préalable à son incorporation reste à compléter. Plutôt que de bousculer son développement, les membres qui sont à l'origine de sa création préfèrent, pour l'instant, demeurer prudents et travailler à ce que ses bases puissent être suffisamment solides avant de promouvoir ses activités et étendre son action.

UNE PREMIÈRE ACTIVITÉ

L'organisation du Symposium qui se tiendra à Montréal, les 20 et 21 novembre 2007, dans le cadre de la Semaine de la justice réparatrice que tient annuellement le Service correctionnel du Canada, est la première activité officielle de l'Association. Son organisation s'est déroulée peu après qu'aient commencé les travaux de réflexion visant la création de l'Association. Il faut donc s'attendre à ce que les enjeux et débats rencontrés lors de cet exercice transparaissent lors du Symposium.



Témoignage d'un bénévole d'un cercle de soutien et de responsabilité : **AVOIR LA FOI EN L'HOMME**

Par Fernand Bessette, Frère de la Congrégation de Sainte-Croix

En 1969, je filais des jours heureux. J'étais psychoéducateur dans un centre de réhabilitation pour jeunes délinquants. J'apprenais que le don de soi est une source majeure de bonheur. Et voilà que je suis invité à aller missionner en Inde. Je dis oui. Il me semblait que la meilleure façon d'être heureux, c'était de partager ce que j'avais reçu de ma famille, de mes éducateurs laïcs et de Sainte-Croix, de ma société, de mon pays, de mon Église, de ma religion et de ma foi. Et cela s'est avéré vrai. J'ai vécu trente et une belles années en Inde. Puis, en l'an 2000, j'ai fait un bilan pour me rendre compte que si j'avais beaucoup donné, j'avais surtout beaucoup reçu. J'ai donc décidé de revenir au Canada pour partager avec les miens ce que les Indiens m'avaient donné d'amour, d'attention aux autres, de la primauté des liens familiaux, du respect des aînés, du bien-fondé de la différence et de la diversité, de l'importance de la solidarité et une meilleure compréhension de notre commune humanité.

En septembre 2001, je suis introduit au Service correctionnel et, lors d'un temps de formation, on m'indique que j'aurais les aptitudes à accompagner des délinquants sexuels. Je suis alors invité à participer au programme VISA (violence interdite sur autrui) en maintien des acquis. Je suis abasourdi. Je fais la rencontre d'hommes honteux et perturbés, se sentant piégés et essayant de se remettre debout malgré tout. Il me semblait que la présence d'un être humain posant sur eux un regard de vérité, mais aussi de compassion et de bonté, contribuerait à leur faire découvrir qu'ils étaient plus grands que leur délit et qu'ils étaient capables de recouvrer leur dignité pour redevenir des citoyens dignes de respect et de confiance. En m'approchant d'eux, j'ai découvert des hommes profondément blessés mais encore capables d'aimer en toute gratuité. Leurs cris de désespoir ne m'ont pas laissé indifférent.

En Inde, j'ai eu le bonheur de rencontrer Mère Teresa à plusieurs reprises. Elle ne manquait jamais de nous dire et redire la joie qu'elle et ses soeurs avaient de prendre soin et d'accompagner les plus pauvres des pauvres. Et ici au Canada, au Québec, les plus pauvres des pauvres, les plus rejetés, les plus haïs, les plus exclus sont les délinquants sexuels. Les crimes à caractère sexuel ont quelque chose de laid et ils font peur. Ils dégoûtent. Les délinquants sexuels sont des hommes marqués au fer rouge et leur vie est souvent en danger dans leur milieu d'incarcération. Ils doivent être protégés de la colère et de l'indignation des autres détenus. À leur sortie, ils ont à faire face à l'hostilité de la société et souvent à celle de leur propre famille. Il leur devient difficile de trouver un lieu d'appartenance leur permettant d'avoir des relations saines et harmonieuses avec les personnes de leur entourage.

Les cercles de soutien et de responsabilité sont là pour aider le délinquant à recréer autour de lui un réseau de relations favorisant la réinsertion dans un climat de confiance et de respect mutuel. Cette

confiance et ce respect mutuel sont les éléments clés de ma relation avec les délinquants. Lors de nos rencontres, j'ose me dire, leur parler de mes émotions, leur partager quelque chose de mon vécu des dernières semaines, des derniers jours. Cette ouverture favorise habituellement la réciprocité. Le délinquant se sent en confiance et il se sent devenir de plus en plus important à mes yeux. Et cela est vrai ; il le devient. Il le devient de plus en plus parce que je découvre dans cet homme quelque chose de très humain, quelque chose de grand, quelque chose de beau, quelque chose m'invitant au respect et même à l'admiration et à l'affection.

Si ces hommes ont fait mal, ils ont aussi eu mal. La grande majorité d'entre eux ont été victimes avant de faire des victimes. D'où l'impératif de prendre tous les moyens pour ne pas faire d'autres victimes. Et pour cela, le choix d'un milieu de vie sain et fonctionnel devient primordial. Car la guérison n'est peut-être pas possible. Un peu comme le diabétique ou l'alcoolique, le délinquant sexuel ne peut oublier sa fragilité sans risque de conséquences graves. Et dans le cas de délinquance sexuelle, il y a toujours une victime. C'est cette pensée qui me fait travailler avec acharnement. Et aussi parce que je crois en l'homme. Je crois en l'être humain, en sa capacité de se faire, de se refaire, de se recréer, de renaître. Je crois en la vie. Je crois que la vie transcende la mort. Je crois que la vie est plus forte que la mort. Je crois que la vie vaincra le mal, que c'est le bien qui aura le dernier mot. Je crois que la grande majorité des délinquants sexuels peut donner à la société ce qu'ils n'auraient probablement pas donné n'eût été de leur délit. Je crois que le don de soi est un facteur de guérison... pas la punition.

" Je découvre dans cet homme

quelque chose de très humain,

quelque chose de grand,

quelque chose de beau,

quelque chose m'invitant au respect

et même à l'admiration et à l'affection."

Projet de sensibilisation *Impacts du casier judiciaire* :

QUELLE GALÈRE !

Par Dominique Garneau, bénévole

Devant les difficultés que connaissent les personnes qui possèdent un casier judiciaire, Catherine-Eve Roy (agente aux programmes et aux communications de l'ASRSQ) s'enflamme. Ce qui la met en rogne, c'est de constater que malgré un discours qui appuie la réinsertion sociale, la réalité est parfois tout autre. Le pire, c'est que bien des obstacles rencontrés par ceux et celles qui ont un casier judiciaire n'ont pas leur raison d'être. C'est d'ailleurs ce qu'elle explique lors des fêtes familiales et des rencontres entre amis. Celle qui ne connaissait à peu près rien sur le sujet, il y a près d'un an, est devenue une spécialiste de la question et une critique acérée de la réaction sociale.

C'est avec beaucoup de curiosité que j'ai rencontré celle qui a fait la recherche et développé les outils du projet *Impacts du casier judiciaire*, une collaboration entre le Comité aviseur pour une clientèle judiciairisée adulte, l'ASRSQ et Emploi-Québec. J'avais une vague idée des impacts du casier judiciaire, mais j'étais bien loin d'imaginer l'ampleur de la situation.

La force du projet sur lequel Catherine-Eve a travaillé est de regrouper toute l'information qui existe sur la question et, surtout, de la vulgariser. C'est un travail titanesque qu'elle a réalisé. En repensant à cette expérience, elle conclut qu'il a été avantageux, au début du projet, de n'avoir eu aucune expérience en la matière. Elle entretenait alors les mêmes perceptions et préjugés que bien des gens.

DE NOMBREUSES DIFFICULTÉS

Le projet a fait ressortir les principaux secteurs touchés par la présence d'un casier judiciaire : l'emploi, les déplacements et les assurances personnelles.

Comme plusieurs, je me doute que la réinsertion sociale passe beaucoup par l'emploi. Même si on ne peut refuser du travail à quelqu'un qui possède un casier judiciaire (à moins qu'il y ait un lien direct avec l'emploi postulé), le candidat doit répondre par l'affirmative lorsqu'on lui demande s'il en a un. Ceci est bien suffisant pour effrayer plusieurs employeurs qui réussiront bien à trouver une raison pour refuser le candidat. Comment démontrer qu'il s'agit d'une discrimination ? C'est pratiquement impossible.



La situation est aussi difficile lorsqu'il s'agit des déplacements transfrontaliers. Évidemment, on remarque plusieurs variantes selon les pays, mais une chose demeure : l'entrée en terre étrangère est un privilège et non un droit. Rien n'oblige le douanier à vous laisser entrer et lorsque la présence d'un casier pose problème, le pardon ne peut vous être utile, car il n'y est pas reconnu. Bien sûr, avant tout déplacement, il est possible d'effectuer certaines vérifications, mais c'est lorsque vous vous trouverez devant le douanier que vous obtiendrez la seule réponse qui compte.

Du côté des assurances, on observe encore plus de confusion. Bien des individus qui ont un casier croient être adéquatement assurés. Toutefois, plusieurs d'entre eux se rendront compte, au moment de procéder à une réclamation, que leur assureur refuse de les indemniser parce qu'il n'avait pas été

informé de l'existence de ce casier qu'il considère comme un facteur de risque important. Et lorsque les compagnies d'assurances en sont informées, les primes à payer sont très élevées et souvent peu accessibles. Comment démarrer une entreprise sans assurance ? Comment utiliser un véhicule alors que les primes exigées sont inaccessibles ?

D'UN DÉFI À L'AUTRE

Au fil de la discussion, le souci de Catherine-Eve de rendre l'information le plus accessible possible m'impressionne. Souvent, elle s'assure que les choses soient claires, précises et nuancées. Je sens qu'elle s'est totalement impliquée dans ce projet. Elle est passionnée, réfléchie et revendicatrice.

Il reste maintenant à assurer la diffusion du projet qui risque d'intéresser et d'interpeller plusieurs publics. En terminant, je désire féliciter Catherine-Eve du brio avec lequel elle a su relever ce défi. Elle a dû faire preuve de patience, persévérance, ouverture et créativité. Elle est maintenant prête au plus beau des défis, celui de mettre au monde un enfant. Je lui souhaite, ainsi qu'à son copain Sébastien, la meilleure des chances dans cette nouvelle aventure.

LE CHANGEMENT... QUEL CHANGEMENT?

Par Guy Pellerin

Guy Pellerin siège sur le conseil d'administration de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ). Désormais retraité, il a œuvré durant 33 ans dans le secteur correctionnel où il a porté de multiples chapeaux. Il signe ici un billet d'humeur portant sur le « recyclage d'idées », une manœuvre couramment employée, à défaut de réels changements...

De nos jours, tous les grands de ce monde n'ont qu'un mot en bouche : le changement. Nous sommes dans une ère de changement. Allons donc ! Moi, j'ai plutôt l'impression que sous de nouveaux vocables se cachent les mêmes tristes réalités. En effet, il n'y a guère de différence, si ce n'est au point de vue technologique, entre la société cléricale du début du siècle jusqu'aux années 60 et la société technocratique des années 80 et suivantes.

Je vais m'amuser à utiliser certaines expressions des années dites de la Grande noirceur et quelques mots des années dites des « grands changements ». Auparavant, on parlait de résignation. Maintenant on parle d'adaptation, c'est-à-dire apprendre à accepter sans douter les vérités et les réalités proposées par les dominants. Avant, il y avait l'anathème pour ostraciser les hérétiques. Maintenant il y a l'exclusion pour ceux qui osent remettre en question certaines réalités ou qui refusent de se conformer. Il n'y pas si longtemps, on avait droit à de longues encycliques pour nous indiquer la voie à suivre. Maintenant on nous offre des missions auxquelles il faut nécessairement adhérer sinon nous serons exclus de l'entreprise ou de notre groupe. On parlait d'aggiornamento et maintenant on palabre sur la révision des processus ou la réingénierie. Que de progrès, n'est-ce pas ?

On a eu les croisades, on a les djihads. On invoquait la nécessité d'évangéliser le monde afin de sortir les autres de leur barbarie. Aujourd'hui, on parle de mondialisation pour véhiculer les vraies valeurs. Il y avait l'empire des ténèbres, nous avons l'axe du mal. Il y avait le « crois ou meurs », il y a désormais « si tu n'es pas avec moi, tu es contre moi ». Il y a eu l'Inquisition, nous avons maintenant la traque des terroristes. Je suis encore tout ébaubi de constater les progrès que nous avons faits. Nous changeons pour retrouver nos vieux réflexes ataviques d'intolérance et d'injustice. Nos élites nous disent qu'il faut créer de la richesse, mais ils ne nous disent pas comment elle s'obtient ni surtout comment la partager.

Jadis, l'homme était responsable de tout ce qui lui arrivait et s'il lui arrivait du mal, c'était qu'il n'avait pas respecté certains préceptes religieux. Maintenant l'homme est responsable de ses malheurs parce qu'il n'a pas respecté certains principes économiques. Pourquoi pensez-vous qu'on insiste tant pour opposer les droits individuels aux droits collectifs ? Parce c'est la seule façon que notre élite techno-financière a trouvée pour nous faire croire qu'on a ce que l'on mérite. Il est certain que l'enfant qui naît avec le syndrome de Down, de même que l'habitant du Darfour, n'a que ce qu'il mérite. C'est également la meilleure manière de tuer toute velléité de révolte contre l'ordre établi et les préceptes proposés par nos chantes du libéralisme économique à tout crin. Les dogmes économiques ont remplacé les dogmes religieux. C'est aussi le meilleur moyen d'accentuer la compétition entre les individus. En effet, qui dit compétition dit meilleur prix, dit élimination des faibles, donc gain de productivité. On a déjà préconisé l'eugénisme humain. Maintenant c'est l'eugénisme économique. C'est plus sophistiqué, mais ça vise les mêmes résultats : l'élimination des plus faibles.

Nous arrive-t-il de penser que les droits individuels sont indissociables des droits collectifs et que les uns ne sauraient exister sans les autres ? N'en déplaise à certains, l'homme est un être social, il ne peut vivre sans l'autre. L'autre, c'est un miroir qui lui permet de se reconnaître et de savoir qui il est. Une des meilleures façons d'éviter le chaos social et environnemental qui nous guette, c'est de coopérer, c'est de partager nos connaissances, nos habilités et nos ressources pour rendre notre monde vivable et notre planète encore habitable. La nature profonde de l'homme, c'est de s'accaparer de tout. C'est la civilisation et certaines valeurs humaines qui lui ont fait dépasser ce stade de prédateur et qui l'ont amené à prendre conscience qu'il ne pouvait survivre sans coopérer et sans préserver son environnement. Seul un adulte peut agir de la sorte, mais la société infantilissante dans laquelle nous nous complaisons compromet nos chances non seulement de s'épanouir, mais tout simplement de survivre. Quand je parle de société, je parle d'un ensemble d'individus responsables. La société, ce n'est pas une entité abstraite. Ce sont des hommes et des femmes qui agissent de concert pour atteindre des buts déterminés. Quand on accuse la société, on s'accuse soi-même. Je crois encore qu'on peut réussir, mais il faut garder intacte notre capacité de se révolter et ne jamais se résigner ou s'adapter comme le voudraient certains bonzes. Je sais que ce n'est plus la mode de douter, de remettre en question certaines réalités, mais quelques fois, il faut savoir aller à contre-courant pour ne pas être emporté vers la chute.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA SOUS LA LOUPE

Par Catherine-Eve Roy, ASRSQ

Le 20 avril 2007, à Ottawa, le ministre de la Sécurité publique, Stockwell Day, a annoncé la mise sur pied d'un comité indépendant ayant pour mandat d'évaluer les priorités opérationnelles, les stratégies et le plan d'activités du Service correctionnel du Canada (SCC). Les principales questions examinées par le Comité d'examen comprennent notamment les programmes offerts aux délinquants autochtones et aux femmes, les services relatifs à la santé mentale et ceux concernant la réadaptation des détenus en établissement et dans la communauté après leur mise en liberté, les projets à l'intention des victimes et l'efficacité avec laquelle le SCC s'acquitte de son mandat en matière de sécurité publique.

LES MEMBRES

Robert Sampson préside le Comité d'examen. Ce dernier a conçu et supervisé la mise en œuvre de la réforme globale du ministère des Services correctionnels de l'Ontario, lorsqu'il en était le ministre. M. Sampson est entouré de quatre autres membres qui complètent le comité : Serge Gascon, Ian Glen, Clarence Louie-Oliver et Sharon Rosenfeldt. Désormais retraité, Serge Gascon a œuvré durant plus de 30 ans au Service de police de la Ville de Montréal, où il a créé et introduit un programme d'évaluation de

systèmes. Ian Glen, quant à lui, a été président de la Commission nationale des libérations conditionnelles du Canada, ainsi que sous-ministre délégué au ministère de la Sécurité publique. Clarence Louie-Oliver est Chef de la bande indienne Osoyoos et siège au Conseil des entreprises autochtones du Canada. Sharon Rosenfeldt a participé à la fondation de *Victimes de violence*, un organisme national consacré à l'amélioration du sort des victimes d'actes criminels au Canada.

Dans son processus d'évaluation du système correctionnel, le Comité d'examen du SCC a été appelé à consulter divers documents produits par le Service correctionnel du Canada, tels que le *Rapport sur les plans et priorités de 2007-2008*. Les membres ont également visité les installations du SCC et son personnel, se sont référés à des intervenants, à des juristes, ainsi qu'au grand public. Le 31 octobre 2007, le comité soumettra au ministre de la Sécurité publique un rapport relatant l'ensemble de ses conclusions.

LA CONTRIBUTION DE L'ASRSQ

Au début du mois de mai dernier, divers organismes ont été invités à produire un exposé écrit énonçant leurs observations et recommandations relativement aux priorités du SCC. Les organisations sollicitées disposaient alors d'un délai de moins d'un mois pour présenter leur mémoire. L'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ) a élaboré un document, dans lequel figurent ses réflexions sur le système correctionnel, ainsi que quelques commentaires concernant cette initiative d'évaluation et l'ensemble de son processus.

D'entrée de jeu, l'ASRSQ manifeste, dans son mémoire, sa déception quant à une absence marquée au sein du Comité. Elle déplore effectivement le fait que le ministre de la Sécurité publique n'ait pas jugé bon d'y inclure un représentant des organismes communautaires en justice pénale, bien qu'ils soient des partenaires du réseau correctionnel fédéral. De plus, l'Association soulève quelques doutes relativement à la portée des conclusions du Comité, considérant l'ampleur de son mandat et surtout, l'échéancier très serré qui le contraint à soumettre son rapport dès l'automne. À propos du temps, l'ASRSQ précise également dans son texte qu'elle apprécie cette opportunité de contribuer à l'exercice d'évaluation du SCC, mais que le délai dans lequel le document devait être produit était beaucoup trop bref. Conséquemment, les membres de l'Association n'ont pu être consultés adéquatement pour l'élaboration de l'exposé écrit.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL

Le document soumis au Comité d'examen se concentre particulièrement sur une réaffirmation des grands principes devant, selon l'ASRSQ, guider les politiques et pratiques correctionnelles au Canada, en matière de sécurité publique.

En ce qui a trait à la disponibilité et à l'efficacité des programmes de réadaptation et des mécanismes de soutien offerts dans les établissements et dans la collectivité après la mise en liberté, l'ASRSQ affirme qu'elle souscrit entièrement à la Directive du commissaire selon laquelle « la continuité du processus de surveillance et d'intervention est essentielle à l'adoption de pratiques correctionnelles efficaces du début jusqu'à la fin de la peine pour que le délinquant se réinsère dans la société en toute sécurité. »¹ L'ASRSQ est fermement convaincue que tout retour dans la collectivité d'une personne incarcérée doit être planifié, préparé et accompagné de mesures d'encadrement légal et clinique permettant la mise en place d'interventions de contrôle et d'assistance dans le processus de réinsertion sociale. Finalement, selon l'Association, la contribution des organismes communautaires au processus de réinsertion sociale est indispensable, car elle assure une meilleure sécurité du public et une réinsertion réussie du contrevenant. Elle souligne donc que la prévention n'est pas la seule affaire ou responsabilité des gouvernements ou des corps policiers. Plus la communauté est informée et impliquée dans le processus de la prévention du crime, plus les chances d'améliorer la sécurité du public sont grandes.

Quant au réaménagement des lieux et au renouvellement des infrastructures, l'ASRSQ assure qu'elle est consciente de la problématique du vieillissement et de la détérioration des établissements. Son mémoire soulève toutefois une crainte quant à la tendance actuelle portée sur les fusions et le développement de superstructures par souci d'économies. L'Association affirme qu'une telle approche, qui mènerait à des « super-établissements », comporterait des coûts tels que cela pourrait avoir comme effet d'effacer les économies réalisées. Selon elle, tout réaménagement des infrastructures doit tenir compte de plusieurs facteurs et non seulement de la question d'économies à court terme. Le SCC doit donc, dans ses décisions à ce sujet, être guidé par des principes clairs et des pratiques correctionnelles bien établies qui permettent de préserver l'idée que le système doit être à une échelle humaine. L'ASRSQ conclut qu'elle croit fermement que l'incarcération est une mesure de dernier recours et qu'en ce sens, les investissements dans le domaine de la réinsertion sociale sont le meilleur gage d'atteindre des économies.

L'Association des services de réhabilitation sociale du Québec partage également des préoccupations concernant le profil changeant des délinquants. Selon elle, il s'agit d'une problématique majeure touchant l'ensemble des intervenants du réseau correctionnel et communautaire. L'Association invite donc le SCC à la collaboration, affirmant que les différents acteurs ont tout intérêt à travailler de pair sur cette question. Des recherches communes, du développement d'approches et de

programmes et des discussions dans le cadre de congrès ou de forums représentent des moyens qui permettraient de mieux définir, ensemble, les enjeux de cette problématique.

LA REMISE DU RAPPORT

Le 31 octobre prochain, le Comité d'examen du Service correctionnel du Canada déposera son rapport. Le ministère de la Sécurité publique, ses partenaires et la population connaîtront alors les conclusions de cette évaluation, ainsi que les recommandations des membres à propos des principes, activités et opérations du système correctionnel. L'Association des services de réhabilitation sociale du Québec souhaite que les avis du Comité prennent en compte un ensemble de principes valorisant une réinsertion sociale planifiée. Elle espère également que la contribution du réseau communautaire soit évoquée et davantage réclamée. Parce que son implication est un prérequis nécessaire à la sécurité publique.

¹ La Directive du commissaire 700, article 26

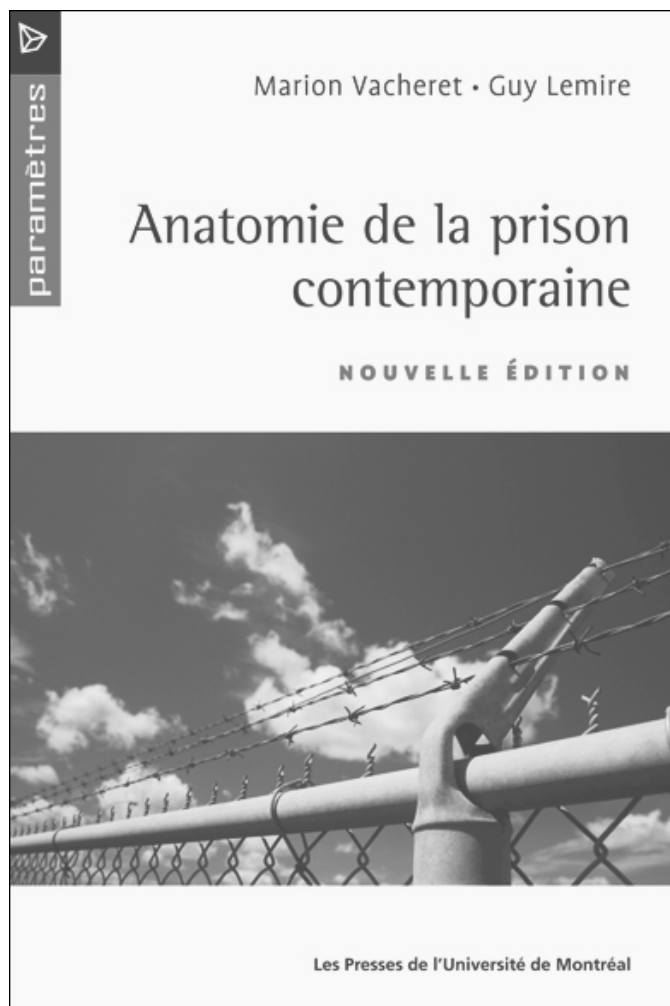
ANATOMIE DE LA PRISON CONTEMPORAINE, NOUVELLE ÉDITION

Par Jean Claude Bernheim

Cette nouvelle édition de *l'Anatomie de la prison contemporaine* (1990) est fort bienvenue. En effet, cette édition non seulement rend compte de plusieurs recherches récentes, mais aussi elle présente une analyse beaucoup plus critique que l'ancienne. Une critique qui est souvent implicite, ce qui la rend d'autant plus percutante.

À titre d'exemple, on peut citer la notion de sous-culture, qui s'applique aussi bien aux détenus qu'au personnel de surveillance. Il en ressort que leur articulation se fait de manière autonome, tout en étant tributaire du fonctionnement et des intérêts de l'institution. L'existence de ces deux mondes parallèles, mais codépendants, est entre autres tributaire du discours de façade qui reflète l'image que l'institution veut projeter, mais qui ne correspond pas nécessairement à la réalité que vivent les uns et les autres.

Ainsi, le dilemme auquel le personnel est confronté – réinsertion vs répression (contrôle) – est très bien décortiqué. De plus, les auteurs prennent en considération le fait que les professionnels, dont les tâches sont strictement axées sur la réhabilitation, créent une compétition dont les surveillants sortent perdants. Par conséquent, aux difficiles conditions de détention s'ajoutent les conflits entre les catégories de membre du personnel.



Le sujet crucial de l'analyse de la prison porte sur sa définition : est-elle totalitaire ? Les auteurs, finalement, ne répondent pas spécifiquement à la question. Par contre, ils exposent clairement les éléments constitutifs de la prison totalitaire. La lacune de leur analyse tient au fait qu'ils n'ont pas défini, dès le départ, ce qu'est et ce que comporte le totalitarisme, pour ensuite vérifier si cette définition et les composantes se retrouvent dans l'institution carcérale. Malgré tout, leur démonstration de la soumission grandissante des détenus face à l'institution est éclairante.

Un aspect qui n'a pas été abordé et qui aurait élargi les perspectives d'analyse est les types de relations gardiens/gardiens et gardiens/administration. En effet, il y a de plus en plus d'études portant sur ces notions et qui montrent que ces relations sont loin d'être les plus respectueuses des droits des individus et des travailleurs.

Ainsi, *malgré une terminologie nouvelle et fort attrayante, on voit donc qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil à l'ombre de la prison.* (p. 166)

Anatomie de la prison contemporaine, nouvelle édition
Par Marion Vacheret et Guy Lemire
Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007, 190p

RÉALITÉ THÉRAPIE PRO-ACTION INC.

Tél. : 514.251.2235 Télec. : 514.257.0610
info@pro-action.ca

CALENDRIER DES FORMATIONS

offertes par Réalité Thérapie Pro-Action inc.

- **QUAND LE PROBLÈME C'EST L'AUTRE**
(Couples, relations de travail, relations familiales), Brigitte Lavoie ;
26 octobre 2007
- **FORMATION INTERMÉDIAIRE EN THÉORIE DU CHOIX**
Francine Bélair ;
29 octobre au 1^{er} novembre 2007 Groupe confirmé, Préalables requis
- **TROUBLES DE PERSONNALITÉ LIMITE ET THÉORIE DU CHOIX**
Dre Françoise Debert, Psychiatre;
2 et 3 novembre 2007
- **MA CLASSE-QUALITÉ, DES OUTILS PRATIQUES DE GESTION DE CLASSE INSPIRÉS DE LA THÉORIE DU CHOIX**
(de l'ouvrage du même titre), Francine Bélair;
5 novembre 2007
- **J'INSISTE ! LE SUICIDE EST UNE MORT ÉVITABLE**
Brigitte Lavoie;
8 novembre 2007
- **FORMATION DE BASE EN THÉORIE DU CHOIX**
Francine Bélair;
26 au 29 novembre 2007, Places disponibles
- **GÉRER DES PROBLÈMES OU GÉRER DES PERSONNES**
(Outils pour gestionnaires), Brigitte Lavoie;
29 novembre 2007
- **INTERVENTION BRÈVE EN EMPLOYABILITÉ**
(Responsabiliser davantage son client et faciliter sa pratique d'intervenant), Francine Bélair;
18 janvier 2008
- **J'INSISTE ! LE SUICIDE EST UNE MORT ÉVITABLE**
Brigitte Lavoie;
1^{er} février 2008
- **INTERVENTION BRÈVE EN TOXICOMANIE À L'AIDE DE LA THÉORIE DU CHOIX**
Francine Bélair;
7 février 2008
- **AIDER LES HOMMES À CHANGER... MISSION POSSIBLE**
Brigitte Lavoie;
15 février 2008
- **FORMATION DE BASE EN THÉORIE DU CHOIX**
Francine Bélair;
17 au 20 mars 2008, Places disponibles
- **GÉRER DES PROBLÈMES OU GÉRER DES PERSONNES**
(Outils pour gestionnaires), Brigitte Lavoie;
21 mars 2008
- **QUAND LE PROBLÈME C'EST L'AUTRE**
(Couples, relations de travail, relations familiales), Brigitte Lavoie;
3 avril 2008
- **INTERVENTION BRÈVE EN EMPLOYABILITÉ**
(Responsabiliser davantage son client et faciliter sa pratique d'intervenant), Francine Bélair;
2 mai 2008
- **FORMATION DE BASE EN THÉORIE DU CHOIX**
Francine Bélair;
26 au 29 mai 2008, Places disponibles

Dates à venir

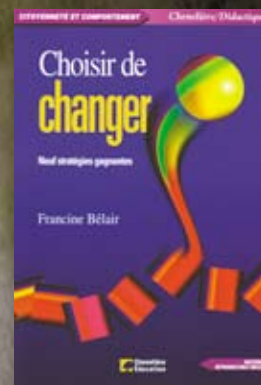
- **Discipline et Réparation en milieu scolaire**
Francine Bélair;
- **Choisir de changer, Neuf stratégies gagnantes**
(de l'ouvrage du même titre), Francine Bélair;
- **Les multiples facettes de la supervision professionnelle**
Josée Laurendeau;
- **PNL / Théorie du choix, Choisir d'être authentique**
Richard Plouffe;

Détails www.pro-action.ca

Notez que toutes ces formations peuvent être offertes
« à domicile » dans les milieux de travail, organismes,
établissements publics et parapublics partout au Québec et au Canada.



POUR LE MEILLEUR... JAMAIS LE PIRE
(Prendre en main son devenir)
Francine BÉLAIR,
Chenelière/McGraw-Hill, 155 p., Montréal, 1996.
ISBN 2-89461-064-5, Psychologie.
Prix de détail: 29,95\$ (transport et taxes en sus)



CHOISIR DE CHANGER
(9 stratégies gagnantes)
Francine BÉLAIR, Chenelière/Éducation, Montréal, 2006,
ISBN 2-7650-0920-1 Psychologie,
Prix de détail: 22,95\$ (transport et taxes en sus)



VIVRE EN ÉQUILIBRE
(Des outils d'animation et d'intervention de groupe)
Francine BÉLAIR, Chenelière/Éducation, Montréal, 2003,
160 p., plusieurs pages reproductibles, format 8,5 X 11,
ISBN 2-7651-0231-7, Psychologie / éducation.
Prix de détail: 34,95\$ (transport et taxes en sus)